

## **AVIS DE COURSE**

*Dériveurs*

### **Régate Bassin Nord Nouvelle-Aquitaine**

Les Plates

Grade 5B - le 20 Novembre 2022

Port-Neuf

#### **PREAMBULE**

##### **Prévention des violences et incivilités**

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

*Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.*

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

#### **1 REGLES**

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- 1.2 - les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en Annexe Prescriptions]. A utiliser en cas de besoin et si des inscriptions d'autres pays sont attendues.
- 1.3 - les règlements fédéraux
- 1.4 - tout autre document applicable (par exemple les REV, Règles d'Equipeement des Voiliers)
- 1.5 En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.
- 1.6 Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse par la voix.

#### **2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)**

- 2.1 Les IC seront disponibles après 16h le 19 Novembre à La Rochelle
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante <https://lesplates.fr>

#### **3 COMMUNICATION**

- 3.1 Le tableau officiel d'information est consultable à l'adresse <https://lesplates.fr>, ainsi que dans l'entrée du club.

#### 4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

*Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.*

4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux de la ou des classes **ILCA 4, ILCA 6, ILCA 7, Hansa.**

4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux en intersérie **Dériveur solitaire et Dériveur double.**

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

##### **Régates de grade 5(a, b ou c)**

a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

· la licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

· la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros

- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

4.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, à **Les Plates, Allée Léon Douzille, 17000 La Rochelle** jusqu'au **18 Novembre 2022**.

4.4 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur <https://lesplates.fr>

4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

#### 5 DROITS À PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

|           |     |
|-----------|-----|
| Solitaire | 8€  |
| Double    | 16€ |

#### 7 SÉRIES QUALIFICATIVES ET SÉRIES FINALES

*Sans objet*

## 8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription :

|            |    |     |
|------------|----|-----|
| date       | de | à   |
| 20/11/2022 | 9h | 11h |

8.2 Nombre de courses :

|        |                  |                  |
|--------|------------------|------------------|
| Classe | Courses par jour | Maximum par jour |
| Toutes | 5                | 5                |

8.3 L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à 12h.

8.4 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16h30.

## 9 CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide.

9.2 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

## 10 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

*Sans Objet*

## 11 LIEU

L'Annexe à l'AC indique l'emplacement de la zone de course.

## 12 LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront de type construits.

## 13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La pénalité est de deux tours.

## 14 CLASSEMENT

14.2 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.

14.3 a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

## 15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

Sans objet

## 16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

[DP] [NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

## **17 PLACE A TERRE OU AU PORT**

Sans objet

## **18 PROTECTION DES DONNÉES**

### **18.1 Droit à l'image et à l'apparence :**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

### **18.2 Utilisation des données personnelles des participants**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publications de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## **19 ETABLISSEMENT DES RISQUES**

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

## **20 PRIX**

Les prix seront distribués comme suit : 1er, 2ème et 3ème de chaque catégorie et de chaque classe.

## **21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour plus d'informations, contacter Les Plates (Briec GESLIN).

